



Liquidation de communaute,suite a un divorce qui a ete prononce e

Par **chan**, le **28/01/2009** à **19:01**

cela fait 8 ans que je suis divorcee,depuis la liquidation de communaute n est pas faite.mon ex mari habite la maison et ne veut pas la vendre?mais moi j aimerai que quelqu un me dise ce que je peux faire,pour que cela se regle au plus vite,.cela est anormal !!!trop facile de berner les gens de la sorte et de faire miroiter qu il y a des soucis!! merci si quelqu un peut me donner une reponse rapide.je suis actuellement au rmi suite a un cancer!! donc je n ai pas choisi,et monsieur joue sur le fait que rembourse pas ma moitie d emprunt.mercide me dire ce qu il y a a faire

Par **HUDEJU**, le **29/01/2009** à **04:30**

Bonsoir

Il faut contacter votre notaire qui doit faire un procès verbal de difficulté adressé au Jaf . Peu importe qu'il paye les remboursements puisqu'il est coemprunteur et ceux ci seront décompté lors de la liquidation de la communauté .

Par **chan**, le **29/01/2009** à **12:16**

merci beaucoup, mais j ai demande le proces verbale de difficulte ,mais le notaire m a repondu que mon ex mari ne lui avait pas fourni les documents comme quoi il payait pour

moi. alors je sais plus quoi faire .!!!!